



Dr John P. O'Keefe

La dentisterie est soucieuse de l'environnement

« Chacun et chacune de nous doit faire sa part pour l'environnement et la profession en contribuant à réduire les rejets de toute substance potentiellement nocive provenant des cabinets dentaires. »

Au moment d'écrire ces lignes, je ne vois presque pas de neige par la fenêtre de mon bureau. Cette affirmation n'aurait rien de bien particulier si je n'étais pas à Ottawa en ce début du mois de janvier. Le soleil brille et nous n'avons pas encore enfilé nos manteaux d'hiver. S'agit-il d'un phénomène transitoire anormal ou d'un signe du réchauffement climatique?

Partout dans les médias, il semble que l'environnement soit devenu le sujet politique d'actualité au Canada, remplaçant temporairement les soins de santé. Le nouveau chef de l'opposition officielle en a même fait sa carte maîtresse. Le Parti Vert est en pleine croissance, bien qu'encore petit. Au cours du récent remaniement du Cabinet fédéral, les conversations portaient surtout sur le changement au sein du portefeuille du ministère de l'Environnement. C'est peut-être parce que les chefs politiques croient que la victoire et la défaite aux prochaines élections générales dépendront du contenu des politiques environnementales de chacun des partis.

Conformément à mon désir de présenter dans le *JADC* des renseignements d'actualité importants pour les dentistes, nous publions ce mois-ci un article de la Dre Margot Hiltz sur l'impact environnemental de la dentisterie. Dre Hiltz reconnaît que certains matériaux utilisés par le personnel dentaire peuvent nuire à l'environnement – si nous tenons compte de la production totale de ces matériaux au sein de notre profession. Bien qu'elle traite de sujets tels les déchets biomédicaux, le plomb, l'argent et les déchets que produit le cabinet en général, elle consacre une bonne partie de son article aux pratiques de gestion optimales relatives à la manipulation de l'amalgame dentaire et à l'évacuation sûre des résidus d'amalgame.

L'installation d'un séparateur d'amalgame est obligatoire dans beaucoup de cabinets dentaires dans certaines régions du pays, alors qu'elle demeure facultative à d'autres endroits. Dre Hiltz

soutient qu'au début de 2006, 97 % des dentistes manitobains avaient choisi volontairement d'installer un séparateur dans leur cabinet. Voilà un geste qui, à mon avis, témoigne bien du sérieux avec lequel la profession dentaire canadienne assume ses responsabilités environnementales en matière de gestion des résidus d'amalgame.

Bien entendu, l'engagement de la profession dentaire à l'égard de l'environnement n'a rien de nouveau. En 2002, l'ADC a signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada en faveur de la réduction volontaire de 95 % sur 5 ans des rejets de mercure provenant des cabinets dentaires. L'ADC a pris cette mesure parce que nos dirigeants anticipaient que les gouvernements seraient plus disposés à imposer la conformité en ce qui a trait aux rejets de mercure, et nous voulions que la dentisterie échappe à ce sort.

Dans le cadre de cette entente, notre profession s'est engagée à évaluer les progrès accomplis à l'égard de la réalisation de l'objectif de réduction de 95 %. Le Dr Philip Watson, de la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Toronto, a donné l'exemple en menant, en 2003, une étude préliminaire nationale sur les rejets de mercure provenant des cabinets dentaires. Il s'est maintenant engagé à en réaliser l'étude complémentaire d'ici la fin de 2007.

Je crois que pour maintenir la crédibilité politique de notre profession, il sera important que nous démontrions avec succès que nous sommes capables d'assumer nos responsabilités au sein d'un système de réduction volontaire. Percevant l'inquiétude que suscite l'environnement chez les électeurs, les décideurs se rendent compte du capital politique que peut leur rapporter l'adoption de mesures rigoureuses vis-à-vis des questions environnementales. Chacun et chacune de nous doit faire sa part pour l'environnement et la profession en contribuant à réduire les rejets de toute substance potentiellement nocive provenant des cabinets dentaires.

Comme le montre la belle photo du parc national Jasper sur notre page couverture, l'environnement du Canada vaut certainement la peine d'être protégé. D'autres articles du présent numéro vous informent que l'ADC tiendra son Congrès annuel dans la magnifique ville de Jasper en mai prochain, en collaboration avec l'Association et Collège dentaires de l'Alberta. Je vous invite donc à prendre quelques jours pour vous joindre à nous afin d'admirer la beauté des Rocheuses.

John O'Keefe
1-800-267-6354, poste 2297
jokeefe@cda-adc.ca